



AVIS
Projet d'aménagement particulier

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus », un projet d'aménagement particulier (PAP) modifié, dénommé « Burewee », prévu à Hoscheid, a été analysé par le collège échevinal en sa séance du 20 décembre 2018.

Le projet, présenté par le bureau BEST de Senningerberg pour le compte de la société Constructions Luxembourgeoises K-Home s.à.r.l. a pour objectif la construction de 8 unités d'habitation.

Le public pourra prendre connaissance des plans et documents au secrétariat communal à Hosingen pendant une période de 30 jours, soit du **25 février 2019 au 26 mars 2019 inclus**.

Le projet et les plans y relatifs peuvent être consultés sur le site internet www.hosingen.lu.

Les observations et objections éventuelles contre le projet d'aménagement particulier doivent être présentées par écrit au collège échevinal de la Commune Parc Hosingen endéans le prédit délai de 30 jours sous peine de forclusion.

Hosingen, le 22 février 2019
le collège des bourgmestre et échevins



35, Hauptstrooss

L-9806 Hosingen

Tél. 92 13 41-1

Fax 92 93 19

hosingen@pt.lu

www.hosingen.lu

